IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Marché Public de Services
N° 26I001MA

PRESTATIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE

	Date limite de réception des offres	**MARDI 12 JANVIER 2027 à 12 h 00**

Retrait du dossier de consultation

Renseignements complémentaires

Réponse électronique obligatoire sur le profil acheteur

Par voie électronique exclusivement :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3106202&orgAcronyme=a4n

Ou

https://www.marches-publics.gouv.fr
+ n° de la consultation

Ce document décrit les règles de la procédure de passation.

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les prestations d'une entreprise de travail temporaire pour la mise à disposition de personnels temporaires à l'Ecole Nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, dénommée ci-après IMT Nord Europe

Article 2 – ALLOTISSEMENT

Les prestations sont alloties de la manière suivante :

LOT	INTITULE DU LOT
1	Prestations sur les sites de Douai
2	Prestations sur le site Villeneuve d'Ascq
3	Prestations sur le site de Dunkerque

Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre pour chacun des lots.
Le nombre de lots qui pourra être attribué à un même soumissionnaire n'est pas limité

Article 2 – FORME ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

La consultation est passée selon la procédure formalisée (appel d'offres ouvert) conformément au Code de la commande publique

Le montant estimatif des prestations par lot est donné à titre indicatif afin de permettre au candidat de fixer son prix. Ces montants n'engagent pas IMT Nord Europe à les respecter. Cependant, IMT Nord Europe sera toutefois limité au montant maximum par lot.

Chaque lot fera donc l'objet d'un accord-cadre **mono-attributaire** distinct.
Il s'exécutera par émission de bons de commandes **sans minimum et avec un maximum annuel** indiqué ci-dessous :

Lots	Montants € HT annuels **maximum**
1	100 000.00
2	70 000.00
3	20 000.00

Si le maximum est atteint, le marché du lot concerné cesse de produire ses effets.
Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à la date de fin de validité du marché, mais leur délai d'exécution ne doit pas excéder **6 mois** après la fin du marché.

Article 3 – DURÉE DU MARCHE ET/OU DELAIS D'EXECUTION - RECONDUCTIONS

Le marché débutera au 1er Mars 2027 si la notification est réalisée avant le 26 février 2027.

La durée initiale se limitera au 31 décembre 2027.

Si la notification est postérieure au 1er Mars 2027, le marché débutera à compter de sa notification et sa durée initiale se limitera au 31 décembre 2027.

Il pourra être reconduit trois fois, par période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2030.
La reconduction éventuelle fera l'objet d'une notification écrite du Pouvoir Adjudicateur au minimum trois (3) mois avant l'échéance initiale.

La durée maximale totale du marché public n'excèdera pas 4 ans, période(s) de reconduction éventuelle comprise(s).

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché. Tout bon de commande notifié, pendant la période de validité du marché, doit être exécuté jusqu'à son terme

Article 4 – VARIANTES, PSE

4.1- Variantes (obligatoires et/ou facultatives)
Les variantes ne sont pas autorisées

4.2- PSE
Sans objet

Article 5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 6 – GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Les candidatures pourront être présentées sous la forme d'un opérateur économique seul ou d'un groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire ne pourra être le même pour plusieurs groupements.

Article 7 – MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif dans un délai de 30 jours.
Le marché sera financé sur le budget propre de l'IMT Nord Europe.

Article 8 – CONFIDENTIALITÉ

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

Article 9 – CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES

9.1 Sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Garanties et capacités professionnelles (moyens matériels et humains)
- Garanties et capacités financières (chiffre daffaire)
- Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Conformément à l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces mentionnées à l'article R.2143-11 du Code de la commande publique dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous les candidats : le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur au candidat pour remettre ces documents sera ne pourra être supérieur à 10 jours. Le représentant du pouvoir adjudicateur en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

9.2 Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères ci-dessous avec leur pondération.

Critère 1 – Prix des prestations ..... 50 %
Décomposé en sous-critères comme suit :

- *Coefficient de gestion personnel non-cadre : 15 points*
- *Coefficient de gestion personnel cadre : 10 points*
- *Coefficient de délégation personnel non-cadre : 15 points*
- *Coefficient de délégation personnel cadre : 10 points*

Critère 2 – Qualité technique de l'offre ..... 30 %
Décomposé en sous-critères comme suit :

- *Politique R.S.E. : 10 points*
- *Politique Handicap : 10 points*
- *Présentation synthétique et clarté du dossier : 10 points*

Critère 3 – Critère environnemental lié à l'exécution des prestations ..... 20 %
Décomposé en sous-critères comme suit

- *Logistique et recrutement de proximité : 10 points*
- *Dématérialisation et sobriété numérique : 5 points*
- *Outils de mesure et reporting : 5 points*

- **La note finale :**

La note finale sera obtenue par l'addition de la note du critère 1 + la note du critère 2 + la note du critère 3.

Article 10 – CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

10.1 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.),
- Le bordereau de prix
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

10.2 Retrait des plis :

Le dossier de consultation pourra être téléchargé à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3106202&orgAcronyme=a4n

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

Article 11 – MODALITES DE REPONSE

Le dépôt des offres se fera exclusivement par la voie dématérialisée.
La signature électronique n'est pas obligatoire.

Les soumissionnaires devront déposer leur offre sur le site :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3106202&orgAcronyme=a4n

Le soumissionnaire ne doit pas :
- utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
- utiliser certains outils, notamment les "macros".

Le soumissionnaire doit faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip ® (.zip).

Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

Contenu du dossier de réponse

Chaque candidat devra produire, un dossier électronique complet et rédigé en langue française.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Il contiendra l'ensemble des pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans la liste des pièces précisées ci-dessous :

Candidature :

CAPACITÉS ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES, TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU CANDIDAT	
1	Une lettre de candidature (imprimé DC1 à jour ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement. Dans ce dernier cas, la lettre de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire dûment habilité. Il doit être précisé si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement.
2	Une déclaration du candidat (imprimé DC2 à jour ou équivalent) dûment signée ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
3	Un extrait Kbis de moins de 3 mois (Pour chaque membre du groupement le cas échéant) et une assurance responsabilité civile en vigueur
4	La délégation de pouvoir ou de signature le cas échéant
5	Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet.
6	Un dossier de présentation synthétique de l'entreprise précisant ses expériences en matière de prestations similaires, permettant d'évaluer ses capacités techniques, professionnelles et financières, notamment en énumérant ses moyens techniques et humains, son chiffre d'affaires, ses qualifications et en précisant s'il est fait recours, le cas échéant, à la sous-traitance
7	La liste des références détaillées des prestations similaires au cours des trois dernières années
8	Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature

Offre :

1	L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé par le représentant qualifié du candidat
2	L'offre technique comportant un mémoire technique détaillant l'organisation et les modalités de gestion et l'engagement du candidat / le devis
3	Le ou les bordereau(x) de prix joint(s) au CCTP, dûment rempli(s)
4	Un dossier développement durable
5	Un RIB (BIC et IBAN obligatoires)
6	Le Cadre de réponse technique environnemental
7	Tout renseignement que le candidat jugera utile afin de présenter le fonctionnement de son entreprise

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve, que celui-ci produise les formulaires sociaux (URSSAF) et fiscaux (Impôts) datés de moins de 6 mois, dans un délai de 7 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, le titulaire de ce marché est invité à déposer ces attestations tous les 6 mois, sur le site https://www.aprovall.com/fr/

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeable sur le site de la DAJ, rubrique marchés publics/ formulaires www.economie.gouv.fr

COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat a la possibilité de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB ...) ou sur support papier.
Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature. Elle doit être envoyée en pli recommandé, affranchi avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde, à :

IMT NORD EUROPE – Direction des Affaires Financières
Cellule Marchés Publics –
941 rue Charles Bourseul CS 10838
59508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

VIRUS
Le candidat doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement, celle-ci ne sera pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas non plus de virus. Dans le cas contraire, l'offre est rejetée et le candidat averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

Article 12 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

12.1. Unité monétaire du marché

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

12.2. Visite des sites

Sans objet.

12.3. Négociation

Sans objet.

12.4. Modification du dossier de consultation

IMT Nord Europe se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

12.5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront impérativement faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3106202&orgAcronyme=a4n

Dans l'onglet « Questions » de la consultation.

Une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.